

PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES BUREAU DES ELECTIONS ET DES ASSOCIATIONS

ARRÊTÉNº 2014/6131

instituant les bureaux de vote dans la commune du PLESSIS-TRÉVISE à compter du 1^{er} mars 2015

Le Préfet du Val de Marne Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.17 et R.40 :

Vu le décret n°2014-171 du 17 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département du Val-de-Marne ;

VU l'arrêté DRCL/4 n° 2008/3365 du 18 août 2008 instituant les bureaux de vote dans la commune du PLESSIS-TRÉVISE à compter du 1^{er} mars 2009 ;

Vu l'avis du Maire en date du 24 juin 2014 ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

<u>Article 1</u> - L'arrêté DRCL/4 n° 2008/3365 du 18 août 2008 instituant les bureaux de vote dans la commune du PLESSIS-TRÉVISE est abrogé à compter du 1^{er} mars 2015.

<u>Article 2</u> - A compter du 1^{er} mars 2015, les électeurs de la commune du PLESSIS-TRÉVISE sont répartis entre les bureaux de vote suivants :

.../...

Canton n° 22 (Villiers-sur-Marne)

- Bureau n° 1 Mairie Salle des mariages 36 avenue Ardouin.
- Bureau n° 2 Mairie Salle du conseil municipal 36 avenue Ardouin.
- Bureau n° 3 Espace Paul Valéry 72/74 avenue Ardouin.
- Bureau nº 4 Groupe scolaire Marbeau 31 avenue Marbeau.
- Bureau n° 5 Groupe scolaire Val Roger 5 avenue du Tramway.
- Bureau nº 6 Espace Paul Valéry 72/74 avenue Ardouin.
- Bureau n° 7 Groupe scolaire Marbeau 31 avenue Marbeau.
- Bureau n° 8 Groupe scolaire maternelle Val Roger 5 avenue du tramway.
- Bureau n° 9 Espace Paul Valéry 72/74 avenue Ardouin.
- Bureau n° 10 Groupe scolaire Saint-Exupéry 87 avenue du Général de Gaulle.
- Bureau nº 11 Groupe scolaire Jean Moulin 34 avenue Bertrand.
- <u>Article 3</u> A compter du 1^{er} mars 2015, le bureau centralisateur de la commune, quel(s) que soi(en)t le ou les scrutins considéré(s) est le bureau suivant :
 - Bureau n°1 Mairie Salle des mariages 36 avenue Ardouin.
- Article 4 Le périmètre géographique affecté à chaque bureau de vote figure en annexe du présent arrêté qui prend effet à compter du 1^{er} mars 2015.
- <u>Article 5</u> Les dispositions du présent arrêté ont un caractère permanent. En cas de modification(s), sur proposition du Maire, un nouvel arrêté pourra éventuellement être pris ; celui-ci devra être notifié au Maire avant le 31 août de l'année considérée ; il s'appliquera le 1^{er} mars suivant et sera pris en compte pour l'établissement des listes électorales entrant en vigueur à cette date.
- <u>Article 6</u> Les Français établis hors de France (article L.12 du code électoral) et les militaires (article L.13 du code électoral) seront inscrits sur la liste électorale du 1er bureau de vote de la commune.
- <u>Article 7</u> Les mariniers et les membres de leurs familles habitant à bord (article L.15 du code électoral) pourront sans condition de résidence être inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune de Villeneuve-Saint-Georges.
- <u>Article 8</u> Les personnes sans domicile fixe (article L.15-1 du code électoral) seront inscrites sur la liste électorale du bureau de vote de la commune à l'intérieur des limites duquel est situé l'organisme d'accueil.
- <u>Article 9</u> Pour toute élection, un avis publié par le Maire fera connaître aux électeurs les locaux où ils seront appelés à prendre part au vote. Cet avis devra, en particulier, indiquer les rues rattachées à chaque bureau de vote, conformément au présent arrêté.
- <u>Article 10</u> Le Secrétaire général de la préfecture, le Sous-Préfet de Nogent-sur-Marne et le Maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Copie certifiée conforme à l'original Par délégation, le Chef de bureau

Fait à Créteil, le

Pour le Préfet et par délégation Le Sous-préfet à la Ville Secrétaire Général Adjoint

- 7 JUIL, 2014

Hervé CARRERE

LISTE DES RUES PAR BUREAU

BUREAU Nº 1: MAIRIE - Salle des Mariages - 36 Avenue Ardouin

- Avenue Ardouin n°7 à 29 et 30 à 58
- Allée Georges Bizet
- Avenue Jean Charcot du 2 à la fin
- Allée de la Chesnaie
- Allée Maurice Clément
- Allée St-Exupéry
- Allée Fleurie
- Avenue du Général de Gaulle n°1 à 29 et 2 à 20
- Allée Victor Hugo
- Avenue de la Maréchale nº 121 à 161 bis et 130 à 156
- Allée Alfred de Musset
- Avenue Thérèse
- Allée St Hubert

BUREAU N° 2: MAIRIE - Salle du Conseil Municipal 36 Avenue Ardouin

- Allée des Ambalais
- Avenue Ardouin n° 1 à 5 et 2 à 28
- Avenue Jean Charcot du 1 à la fin
- Allée Adelina Concha
- Place Duquesnoy
- Allée du Faisan Doré
- Allée Jacques Duhamel
- Allée Joséphine
- Allée André Malraux
- Avenue de la Maréchale du 105 à 119 et 116 à 128

BUREAU Nº 3: Espace Paul Valéry - 72/74 Avenue Ardouin

- Avenue Bertrand n°23 à la fin et 32 à la fin
- Allée du Clos St-Pierre
- Chemin rural Villiers à Combault
- Avenue Paul Delorme
- Avenue du Général de Gaulle n° 22 à 62 ter et n° 31 à 79 bis
- Avenue de la Maréchale nº 158 à 200 et 163 à 203
- Allée de l'Orée du Parc
- Avenue St-Pierre nº 15 à la fin et 18 à la fin

BUREAU N° 4: Groupe Scolaire Marbeau – 31 Avenue Marbeau

- Avenue Marthe Blanche
- Avenue Maurice Berteaux nº 75 à 129 et 32 à 88
- Avenue de Coeuilly nº 1 à 31 et 2 à 28
- Avenue Ernest Cusson
- Avenue Jean Kiffer n° 1 à 29 et 2 à 36
- Avenue du Général Leclerc nº 1 à 43 et 2 à 48
- Avenue Marbeau nº 1 à 37 et 2 à 36
- Avenue Pasteur nº 1 à 21 et 2 à 14
- Avenue des Plans Cassins
- Avenue Neuve des Bordes
- Place Challoy
- Allée Toulouse Lautrec

<u>BUREAU Nº 5</u>: Groupe Scolaire Val Roger 5 Avenue du Tramway

- Avenue Maurice Berteaux nº 49 à 73 et 2 à 30
- Place Michel Bony
- Avenue Georges Foureau
- Allée Gabrielle
- Chemin Vert
- Allée Lamartine
- Avenue du Tramway
- Avenue du Parc de la Lande
- Avenue du Duc de Trévise
- Allée des Sapins
- Allee Robert
- Avenue de la Maréchale nº 21 à 103 et 22 à 114

BUREAU Nº 6 - Espace Paul Valéry 72/74 Avenue Ardouin

- Avenue Clément Ader
- Avenue Maurice Berteaux nº 131 à la fin et 90 à la fin
- Avenue Henri Barbusse nº 1 à 13 bis et 2 à 20
- Allée Louis Blériot
- Avenue Albert Camus
- Avenue Cintrat
- Avenue Marie Julie
- Avenue Jean Kiffer nº 31 à 47 et 38 à 46
- Allée des Lauriers
- Allée du Midi
- Allée des Frères Morane
- Allée Orly Parc
- Avenue Maurice Ponroy
- Avenue du Plessis-Trévise
- Rond-Point des Petits Cailloux
- Allée Jean Vilar
- Avenue St-Pierre nº 2 à 10
- Allée de la Ville au Bois
- Route Départementale 33
- Route Départementale 185

BUREAU Nº 7 – Groupe Scolaire MARBEAU 31 Avenue Marbeau

- Impasse des Acacias
- Avenue Henri Barbusse nº 22 à la fin et 15 à la fin
- Avenue Beauséjour
- Allée Du Bellay
- Avenue Champion
- Avenue des Châtaigniers
- Chemin du Bois l'Abbé
- Avenue de Chennevières
- Avenue Clara
- Avenue de Coeuilly n° 33 à la fin et 30 à la fin
- Avenue Joseph Cugnot
- Avenue Daniel
- Allée Debussy
- Avenue Deguilhem
- Avenue du Général Leclerc nº 45 à la fin et 50 à la fin
- Allée Louis Jouvet
- Avenue Marbeau n° 39 à la fin et 38 à la fin
- Allee Mozart
- Avenue Pasteur nº 16 à fin et 23 à fin
- Place Pentray
- Allee Ravel
- Allée Victoria
- Villa de l'Ermitage

BUREAU Nº 8 – Groupe Scolaire Maternelle VAL ROGER 5 Avenue du Tramway

- Avenue Maurice Berteaux nº 1 à 47
- Ancien Chemin de Villiers
- Avenue de la Dame Blanche
- Avenue Jean-Claude Delubac
- Avenue du Domino Noir
- Avenue de la Favorite
- Avenue Herculanum
- Avenue des Huguenots
- Avenue Lucie
- Avenue de la Maréchale nº 1 à 19 et 2 à 20
- Avenue Mireille
- Avenue des Mousquetaires
- Allée du Petit Val
- Avenue du Prophète
- Rond Point du Val Roger
- Avenue André Rouy
- Avenue de la Sirène
- Avenue des Tourelles
- Avenue du Val Roger
- Allée Louis de Bourbon
- Allée du Docteur Louis Fleury

BUREAU Nº 9 – Espace Paul Valéry 72/74 Avenue Ardouin

- Avenue Ardouin n° 31 à la fin et 60 à la fin
- Avenue Bertrand n°1 à 21 et 2 à 30
- Avenue Paul Cézanne
- Avenue de la Charmille
- Avenue Chéret nº 2 à 20 et 1 à 15
- Avenue de Combault n° 2 à 30 et 1 à 37
- Allée Gustave Courbet
- Avenue de l'Europe
- Allée Jean Fragonard
- Avenue Anatole France
- Avenue Gambetta
- Allée Paul Gauguin
- Avenue Germaine
- Avenue du Général de Gaulle nº 81 à la fin et 64 à la fin
- Avenue du Bois Joli
- Avenue Jean Kiffer nº 49 à la fin et 48 à la fin + Villa de Luynes 57 Av Kiffer
- Allée de la Mare au Fusil
- Avenue de la Petite Epargne
- Avenue St Pierre nº 1 à 13 et 12 à 16
- Avenue de la Villa Trévise
- Place Robert Schuman
- Place de Verdun

BUREAU Nº 10 – Groupe Scolaire St Exupéry 87 Avenue du Général de Gaulle

- Avenue Aubry nº 5 à la fin et 8 à la fin
- Allée Maryse Bastié
- Avenue Nicolas Boileau
- Allée des Bosquets
- Allée Georges L. de Buffon
- Chemin rural (nº16) Gournay
- Allée Camille Claudel
- Allée Marie Curie
- Allée Georges Cuvier
- Allée Louis Daubenton
- Avenue de l'Eden
- Avenue Jean de la Fontaine
- Allée de la Forêt
- Avenue Gonzalve n° 27 à la fin et 30 à la fin
- Place E.G.St Hilaire
- Allée de la Joie
- Avenue Jolly
- Allée des Kiosques
- Allée Marie Laurencin
- Avenue Lefèvre nº 23 à la fin et 26 à la fin
- Allée du Montfleury
- Allée Antoine Parmentier
- Allée Charles Perrault
- Allée Pierre de Ronsard du 1 à 7 et du 2 à 10
- Allée des Rossignols
- Allée Sans Gêne
- Avenue George Sand
- Allée de la Comtesse de Ségur
- Allée François Villon
- Allée Emile Zola
- Avenue du 1^{cr} Février 1954
- Allée St Antoine (ancienne Allée de la Ferme St Antoine)
- Avenue de la Ferme St Antoine

BUREAU Nº 11 – Groupe Scolaire Jean Moulin 34 Avenue Bertrand

- Avenue Aubry nº 1 à 3 et 2 à 6
- Avenue Alphonsine
- Allée de l'Avenir
- Allée Théodore Botrel
- Allée des Champs Garnis
- Allée de Chanteprune
- Avenue Chéret n° 22 à la fin et 17 à la fin
- Avenue de Combault n° 32 à la fin et 39 à la fin
- Allée Gustave Dupont
- Allée des Erables
- Allée des Fauvettes
- Avenue Jean Gabin
- Allée des Geais
- Avenue Gonzalve nº 1 à 25 et 2 à 28
- Allée Antoine Laurent de Jussieu
- Avenue Lefevre nº 2 à 24 et 1 à 21
- Avenue de la Maréchale n° 202 à la fin et 205 à la fin
- Allée des Merles
- Allée des Mésanges
- Allée du Parc du Plessis
- Allée des Pinsons
- Allée St Martin
- Avenue Pierre de Ronsard du 9 à la fin et du 12 à la fin
- Avenue Charles Vanel
- Allée Jules Nivette
- Avenue Antoine Watteau